



02 Juin 2022

AVIS AUX IMPORTATEURS

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance des importateurs que, dans le cadre des actions de la Commission Nationale de Coordination pour la Facilitation des Procédures du Commerce Extérieur, il a été décidé la généralisation de la procédure de gestion des Demandes de Franchise Douanière (DFD) via PortNet.

La généralisation de cette procédure a pour objectif de contribuer à la réduction des délais et des coûts liés au traitement de cette formalité et à l'accélération des opérations d'enlèvement et de sortie des marchandises.

À ce titre, les importateurs bénéficiant des quotes-parts dans le cadre des contingents tarifaires ou désirant bénéficier des franchises douanières au titre des accords préférentiels concernés par cette procédure, sont invités, à compter du **lundi 6 Juin 2022**, à souscrire les DFD via la plateforme PortNet en joignant des documents relatifs aux transactions objet des DFD (facture pro-forma et/ou fiche technique).

A noter que les DFD déjà délivrées par procédure manuelle avant la date susvisée demeurent valables jusqu'à expiration de leur validité.

Toute question ou demande d'information sur l'opérationnalisation de ce système peut être adressée à travers l'adresse email suivante : DFD-DRFC@mcinet.gov.ma.

